

SESSION 2012

**CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION
CONCOURS EXTERNE**

**DISSERTATION PORTANT SUR UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS
RELATIVES À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION
DES JEUNES**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

« On se demande aujourd'hui comment évaluer des compétences. La question est posée même dans le cadre des formations professionnelles, alors qu'on y développe depuis toujours des compétences. Sans doute la formalisation de « référentiels de compétences », par exemple dans le cadre des Hautes écoles spécialisées *, oblige-t-elle à clarifier les procédures d'évaluation. La demande est moins surprenante lorsqu'elle vient du monde de la scolarité générale, car l'évolution des curricula a, dans de nombreux pays, donné une place importante, voire prédominante, aux compétences, parfois « transversales », parfois disciplinaires. Mais ici encore, on devrait s'étonner : en éducation civique, en arts plastiques, en production de textes, en langues et même en sciences et en mathématique, l'école a toujours visé le développement de compétences autant que de connaissances.

L'émergence de curricula orientés explicitement et fortement vers le développement de compétences oblige sans doute à dire plus ouvertement et de façon plus argumentée comment on pense évaluer l'atteinte de tels objectifs de formation. De là à prétendre que c'est un problème neuf et que c'est pourquoi nous sommes démunis, il y a un pas à ne pas franchir. Je développerai ici une thèse un peu provocatrice : si l'école savait vraiment évaluer des connaissances utilisables hors de leur contexte d'acquisition, elle n'aurait aucune peine à évaluer des compétences. Ce sont les deux faces du même problème. »

PERRENOUD Philippe, « Évaluer des compétences », *L'Éducateur*, numéro spécial « La note en pleine évaluation », mars 2004, pp. 8-11.

(*) Les hautes écoles spécialisées (HES) ont vu le jour dans les années 90. Le plus souvent rattachées à une université elles se sont intégrées en peu de temps dans le système de formation suisse. Les HES proposent une formation proche de la pratique, très prisée par les étudiants et les employeurs. Leur création a permis de revaloriser la voie de la formation professionnelle en Suisse.

En vous appuyant sur vos connaissances historiques, philosophiques et sociologiques, ainsi que sur les débats actuels et les réformes en cours au sein de l'Éducation nationale, vous exposerez les réflexions que suscitent pour vous les éléments développés dans cet extrait d'ouvrage. Vous vous interrogerez en particulier sur le lien qui doit exister entre l'apprentissage et l'évaluation des compétences chez les élèves et vous présenterez la place que doit prendre le Conseiller principal d'éducation dans ce processus.
